

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**6 JUIN 2011
20 H 00**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 juin 2011, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des points suivants :

- # 11-1 Adoption, Projet de règlement 709-2 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'abroger l'article 16
- # 36 Adhésion de la Ville de Varennes
Déclaration d'engagement pour de saines habitudes de vie

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires.

Aucune question.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2011-176 Dépôt du rapport financier 2010 consolidé et du rapport du vérificateur

Considérant que la trésorière, M^{me} Denise Beauchemin, a fait dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice 2010 et du rapport du vérificateur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 préparé par la directrice des finances et trésorière du Conseil et du rapport du vérificateur.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS

2011-177 **Approbation procès-verbal, séance générale du 9 mai 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 mai 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2011-178 **Approbation des comptes, mai 2011**

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice des Finances et trésorière pour le mois de mai 2011:

Fonds d'administration :	1 985 068,58 \$
<i>(chèques 16211 à 16465, 16230 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	124 326,33 \$
<i>(chèques 1581 à 1602)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2199

Adoptée.

RÈGLEMENTS & PIIA

A-2011-31 **Avis de motion, Règlement numéro 707-19 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer les usages « salon d'esthétique ou de beauté, excluant les animaux » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'éliminer les normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-19 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer les usages « salon d'esthétique ou de beauté, excluant les animaux » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'éliminer les normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages.

2011-179 Adoption, Premier projet de règlement 707-19 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer les usages « salon d'esthétique ou de beauté, excluant les animaux » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'éliminer les normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-19 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer les usages « salon d'esthétique ou de beauté, excluant les animaux » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'éliminer les normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages soit et est adopté.

Adoptée.

A-2011-32 Avis de motion, Règlement numéro 707-20 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales dans la zone C-409 et afin d'établir les paramètres de construction et d'implantation des habitations dans cette zone (Riendeau Sports)

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-20 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales dans la zone C-409 et afin d'établir les paramètres de construction et d'implantation des habitations dans cette zone.

2011-180 Adoption, Premier projet de règlement 707-20 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales dans la zone C-409 et afin d'établir les paramètres de construction et d'implantation des habitations dans cette zone (Riendeau Sports)

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-20 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales dans la zone C-409 et afin d'établir les paramètres de construction et d'implantation des habitations dans cette zone soit et est adopté.

Adoptée.

A-2011-33 Avis de motion, Règlement 706-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation commerciale du sol dans le secteur adjacent à la route 132, entre la rivière Saint-Charles et la rue de l'Aqueduc, par une affectation habitation (Riendeau Sports)

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation du sol commerciale dans le secteur adjacent à la route 132, entre la rivière Saint-Charles et la rue de l'Aqueduc, par une affectation habitation.

2011-181 Adoption, Projet de règlement 706-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation commerciale du sol dans le secteur adjacent à la route 132, entre la rivière Saint-Charles et la rue de l'Aqueduc, par une affectation habitation (Riendeau Sports)

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet de règlement numéro 706-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation commerciale du sol dans le secteur adjacent à la route 132, entre la rivière Saint-Charles et la rue de l'Aqueduc, par une affectation habitation soit et est adopté.

Adoptée.

A-2011-34 Avis de motion, Règlement 631-15 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification des permis pour les feux en plein air, à ciel ouvert et brûlage

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-15 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification des permis pour les feux en plein air, à ciel ouvert et brûlage.

A-2011-35 Avis de motion, Règlement 709-2 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'abroger l'article 16

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 709-2 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'abroger l'article 16.

2011-182 Adoption, Projet de règlement 709-2 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'abroger l'article 16

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet de règlement 709-2 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'abroger l'article 16 soit et est adopté.

Adoptée.

2011-183 Adoption, Second projet de règlement 707-17 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de constituer une zone de conservation naturelle à même une partie de la zone P-404 (Frayère Saint-Charles)

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-17 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de constituer une zone de conservation naturelle à même une partie de la zone P-404 soit et est adopté.

Adoptée.

2011-184 Adoption, Second projet de règlement 707-18 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter à 3 le nombre maximal d'étages autorisé pour les bâtiments principaux se situant dans la zone P-607 (CHSLD de Lajemmerais)

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-18 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter à 3 le nombre maximal d'étages autorisé pour les bâtiments principaux se situant dans la zone P-607 soit et est adopté.

Adoptée.

2011-185 Adoption, Règlement numéro 707-16 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre certains usages industriels qui sont déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309 (Dow Chemical)

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-16 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre certains usages industriels qui sont déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309.

Adoptée.

2011-186 Adoption, Règlement numéro 479-8 modifiant le Régime de retraite des employés de la Ville de Varennes afin de prévoir la cotisation au régime par deux employeurs pour certaines périodes de 2006 à 2008

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 479-8 modifiant le Régime de retraite des employés de la Ville de Varennes afin de prévoir la cotisation au régime par deux employeurs pour certaines périodes de 2006 à 2008.

Adoptée.

2011-187 Adoption – Règlement numéro 630-4 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et remplaçant les règlements numéros 437 et 437-1

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 630-4 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et remplaçant les règlements numéros 437 et 437-1.

Adoptée.

2011-188 Adoption – Règlement numéro 631-14 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification pour la rampe de mise à l'eau

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-14 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification pour la rampe de mise à l'eau.

Adoptée.

2011-189 Adoption – Règlement numéro 758 établissant le Service de Sécurité incendie de la Ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 758 établissant le Service de Sécurité incendie de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2011-190 Adoption – Règlement numéro 761 relatif à la création d'une réserve financière destinée à recevoir les dons résultant d'une campagne philanthropique visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 761 relatif à la création d'une réserve financière destinée à recevoir les dons résultant d'une campagne philanthropique visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique.

Adoptée.

2011-191 Adoption, règlement 763 décrétant l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 500 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 763 décrétant l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2011-192 Adoption, règlement 764 abrogeant le règlement 659 sur la transparence et le resserrement des règles et des critères de sélection dans l'adjudication de contrats de services professionnels

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 764 abrogeant le règlement 659 sur la transparence et le resserrement des règles et des critères de sélection dans l'adjudication de contrats de services professionnels.

Adoptée.

2011-193

Considérant que le règlement 760 décrétant la construction d'un sentier piétonnier dans le parc St-Charles et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 30 mai 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins, selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 290 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

2011-194 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 1455-42-5005, Installation d'un équipement hors-sol rattaché au réseau de Pipeline St-Laurent, 1965, chemin du Lac

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 11-04-06 du 11 mai 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) n° 1455-42-5005, autorisant l'émission du permis pour la construction des équipements hors sol d'un réseau de pipeline dans le secteur du chemin du Lac, dans la zone I-231 et ce, conformément aux plans UR-2011-3015A5 et UR-2011-3015A7.

Nonobstant ce qui précède, le requérant devra se conformer au plan d'aménagement paysager numéro UR-2011-3015A7.

Adoptée.

MANDATS ET CONTRATS

**2011-195 Mandat de Services professionnels - Gestionnaire de projet
Construction d'une bibliothèque multifonctionnelle à
faible consommation énergétique
MACOGEP INC.**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention d'offres de services pour des services professionnels à titre de gestionnaire de projet pour la construction d'une bibliothèque multifonctionnelle à faible consommation énergétique ;

Considérant la réception d'une soumission conforme ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 19 mai 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels à titre de gestionnaire de projet pour la construction d'une bibliothèque multifonctionnelle à faible consommation énergétique soit accordé à la firme MACOGEP INC. de Montréal, ayant obtenu le pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 13 mai 2011, pour un montant de 133 837,50 \$, plus les taxes (incluant 9 337,50 \$ pour imprévus). Ladite dépense est imputable au règlement numéro 746.

Certificat de la trésorière numéro 2201

Adoptée.

**2011-196 Acquisition d'un balai mécanique avec balai de désherbage
à gauche et à droite
Adjudication du contrat : Équipements JKL inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un balai mécanique avec balai de désherbage à gauche et à droite ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 12 mai 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Équipements JKL inc.* de Terrebonne, plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture d'un balai mécanique 2011 de marque *Freightliner* avec l'option d'un balai de désherbage côté droit et côté gauche, pour un montant de 213 518,98 \$, plus taxes, le tout selon sa soumission du 5 mai 2011.

Le remboursement de cette dépense est affecté au *Fonds de roulement* sur une période de cinq (5) ans à compter de 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2198

Adoptée.

**2011-197 Aménagement des bureaux du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement
Adjudication du contrat : Les Constructions Claude Péloquin inc**

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux d'aménagement des bureaux du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 3e étage de l'hôtel de ville ;

Considérant la réception de huit (8) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation conjointe de la firme Jacques Nadeau architecte et du directeur des Travaux publics, en date du 13 mai 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à *Les Constructions Claude Péloquin inc.* de Saint-Basile-le-Grand, plus bas soumissionnaire conforme, les travaux d'aménagement des bureaux du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement au 3e étage de l'hôtel de ville, pour un montant de 237 276,43 \$, plus taxes applicables, le tout selon sa soumission du 13 mai 2011. Il est de plus résolu d'octroyer les items 2, 3 et 4 de l'annexe 2 du formulaire de soumission, pour un montant total de 10 500 \$, taxes incluses.

Ladite dépense est imputable à même le règlement n° 752.

Certificat de la trésorière numéro 2200

Adoptée.

**2011-198 Mandat de services professionnels en ingénierie
Soufflantes à la Régie intermunicipale des eaux
BPR Infrastructure inc.**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services professionnel en ingénierie en vue des travaux de fourniture et d'installation de deux soufflantes à la station d'épuration des eaux ;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions ;

Considérant le rapport et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 6 juin 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels en ingénierie pour l'étude préliminaire/présentation d'alternatives, la conception définitive des plans et devis et la surveillance des travaux (avec résidence) en vue de l'installation de deux soufflantes à la station d'épuration des eaux soit accordé à la firme *BPR Infrastructure inc.* de Boucherville, ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 25 mai 2011, pour un montant de 36 000 \$, plus les taxes (incluant 5 000 \$ pour imprévus).

Ladite dépense sera payable à même la réserve financière « égout et assainissement des eaux ».

Certificat de la trésorière numéro 2202

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2011-199 Demande de transferts budgétaires 2011

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 61 250 \$ pour 2011, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 24 mai 2011 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

2011-200 Nomination – Représentant de la Ville de Varennes au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel Monsieur le maire Martin Dampousse

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Dampousse soit nommé à titre de représentant du conseil municipal sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel à compter des présentes.

La présente résolution remplace toute autre nomination du conseil antérieure.

Adoptée.

2011-201 Application des règlements – Délégation M. Jean-Luc Gagnon Service de l'Urbanisme et de l'Environnement

Considérant l'embauche d'un employé surnuméraire pour l'été 2011 au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Monsieur Jean-Luc Gagnon, inspecteur municipal surnuméraire au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, soit et est désigné à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe des présentes et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

20 h 22 : Madame la conseillère Lyne Beaulieu et monsieur le conseiller Francis Rinfret déclarent un intérêt personnel, un enfant ayant un contrat au sein dudit mouvement de personnel, ils se retirent de la salle.

2011-202 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2011-06 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 1^{er} juin 2011.

Adoptée.

20 h 23 : Madame la conseillère Lyne Beaulieu et monsieur le conseiller Francis Rinfret reprennent leur siège.

**2011-203 Demande d'accès au ministère des Transports du Québec
Projet domiciliaire, montée de Picardie**

ATTENDU QUE la Ville de Varennes souhaite autoriser un projet de développement résidentiel le long de la montée de Picardie sur le terrain situé face au chemin de la Baronnie;

ATTENDU QUE ce terrain est localisé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (zone blanche) et qu'il est adjacent à la montée de Picardie qui est une route de juridiction provinciale;

ATTENDU QUE la Ville considère, compte tenu de la proximité du quartier résidentiel existant et de la fermeture récente d'industries lourdes dans ce secteur, qu'il est préférable de permettre un développement résidentiel sur ce terrain plutôt qu'un développement commercial ou industriel;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement plusieurs scénarios de développement;

ATTENDU QUE la firme de génie-conseil BPR a procédé à l'analyse technique des différents scénarios d'accès à la montée de Picardie soumis par le promoteur, compte tenu de la géométrie particulière de la route dans ce secteur;

ATTENDU QUE les experts en circulation de BPR estiment que le scénario préconisé par la Ville respecte les normes de conception routière du ministère des Transports, en prévoyant les aménagements nécessaires;

ATTENDU QUE le promoteur pourrait réaliser son projet de développement résidentiel, sans ouvrir de nouvelles rues, en aménageant ou en utilisant les entrées charretières existantes sur la montée de Picardie, puisque le terrain n'est grevé d'aucune servitude de non-accès;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est préférable d'aménager une seule rue publique faisant intersection à la montée de Picardie plutôt que de multiples entrées charretières;

ATTENDU QUE la Ville exclut toute démarche d'acquisition ou d'expropriation de résidences sur les rues Théodore-Robitaille ou Trudeau pour donner accès au terrain à développer pour des motifs d'acceptabilité sociale et de justification juridique en matière de pouvoir municipal d'expropriation;

ATTENDU QUE la Ville considère comme étant le plus souhaitable le scénario illustré au plan intitulé « option A »;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes demande au ministère des Transports du Québec d'approuver la demande d'ouverture d'une rue publique faisant intersection à la montée de Picardie, le tout, conformément au plan intitulé « option A » qui est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et environnement, monsieur Denis Marchand, et les professionnels mandatés au dossier à représenter la Ville de Varennes auprès des instances du ministère des Transports du Québec et tout autre ministère ou organisme concerné par le projet;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur des Services juridiques et greffier à signer pour et au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente.

Adoptée.

2011-204

Autorisation de signature

Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie

Attendu que les municipalités parties à l'entente se sont prévaluées des dispositions de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal pour conclure une entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie en 2004 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et autorise « L'Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie » entre les municipalités de Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères, ladite entente étant annexée aux présentes comme si au long récitée.

Cette entente remplace toute entente antérieure à ce sujet entre les parties.

Le maire et le greffier sont spécialement mandatés à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2011-205 Approbation du règlement d'emprunt n° 2011-06-02.2
de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le règlement d'emprunt numéro 2011-06-02.2 de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel, autorisant la Régie à acquérir des véhicules pour le transport en commun de personnes ainsi que des équipements accessoires pour ses garages de Sorel-Tracy et Varennes. Ledit règlement est joint aux présentes comme si au long récité.

Adoptée.

**2011-206 Approbation de l'entente modifiant l'entente de la Régie
intermunicipale de la Gare de Sorel**

ATTENDU qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de modifier de nouveau l'entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale, entre la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, la Ville de Sorel-Tracy, la Ville de Varennes, la Municipalité de Contrecoeur, la Municipalité de Verchères et la Municipalité de Saint-Amable, modifiant de nouveau l'entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel, selon les termes et conditions du projet joint à la présente résolution comme annexe I.

Le maire, ou le maire suppléant, et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Varennes une entente comportant les mêmes termes et conditions.

Adoptée.

2011-207

**Adhésion de la Ville de Varennes
Déclaration d'engagement pour de saines habitudes de vie**

Préambule

Cette déclaration d'engagement s'inscrit dans la volonté ferme de la Ville de Varennes d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens en créant un environnement qui favorise l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie

Attendu que le taux d'obésité est préoccupant au Québec, ce qui affecte la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engendrer des coûts sociaux importants ;

Attendu que l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement notre municipalité ;

Attendu que la mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de notre population ;

Attendu que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie, notamment par leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire ou par les divers services qu'elles offrent aux citoyens et aux citoyennes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes s'engage à poursuivre et intensifier son action pour la création d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

Par cette résolution, la Ville de Varennes s'engage à

1. Continuer à offrir à sa population des services, des installations ou des événements accessibles à tous et qui favorisent un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation,
2. Favoriser et faciliter, dans les installations municipales et sur le territoire, l'accès à des aliments à haute valeur nutritive en accord avec la vision gouvernementale de la saine alimentation,
3. Assurer la gestion municipale et l'aménagement du territoire en privilégiant la création d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie.

Cette résolution marque également la mise en œuvre des actions suivantes:

A. Entreprendre, chaque année, au moins une action issue de la liste proposée en annexe de la présente déclaration, selon les capacités de notre municipalité et les besoins des citoyens,

B. Nommer un responsable de la « Déclaration d'engagement » pour de saines habitudes de vie qui verra à ce que soit effectuée une ou plusieurs de ces actions durant l'année,

C. Exprimer publiquement l'engagement de notre municipalité au regard de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'utilisation du logo Au Québec, ON AIME LA VIE.

Adoptée.

PRÉSENTATION DU VIDÉO SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES :
« DE NOTRE PORTE À LA VÔTRE, NOUS NOUS SOMMES ADAPTÉS »

DÉCLARATION DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LA COUPE D'ARBRES AU GOLF DU VIEUX-VARENNES

Monsieur le maire Martin Damphousse effectue des remarques préliminaires sur la coupe sauvage d'arbres au golf du Vieux-Varennnes par le propriétaire et déplore grandement l'attitude et la méthode suivie par celui-ci.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information quant à la nécessité d'obtenir un permis pour la coupe d'arbres
- Remerciements aux membres du Conseil en regard des consultations menées pour le projet de changement de zonage sur le terrain du golf
- Demande d'ajouter l'obligation d'un permis pour procéder à une coupe d'arbres
- Possibilité d'installer une marina sur le terrain du golf
- Demande de changement du règlement afin de permettre l'installation de structures de basketball en bordures de rue
- Appréciation de la présentation électronique de la séance
- Possibilité pour la Ville de donner son opinion lors d'une éventuelle évaluation environnementale concernant une future marina
- Appréciation de la nouvelle Maison Saint-Louis
- Demande d'ajout d'une obligation à obtenir un permis pour procéder à une coupe d'arbres
- Raisons motivant les membres du conseil à envisager un développement résidentiel sur le golf
- Félicitations au Conseil pour avoir agi avec célérité dans le dossier de la coupe d'arbres sauvage sur le terrain du golf du Vieux-Varennnes
- Comité des finances et recommandations
- Normes d'implantation d'un second terrain de pratique de golf
- Nid-de-poule sur le chemin de la Baronnie.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 43.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA